



Ouvrir Les Yeux

Pour voir demain

Partenaire du Centre Maladies Rares OPHTARA

AVANT



APRÈS



Photographies : Arnaud BAUMAN

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

L'association Ouvrir Les Yeux
vous propose de faire un geste généreux
sans qu'il vous en coûte

☎ 03 21 05 49 56

@ contact@ouvrirlesyeux.org
www.ouvrirlesyeux.org



LA TAXE D'APPRENTISSAGE ? VOUS LA RÉGLEZ QUOI QU'IL EN SOIT... MAIS VOUS ÊTES LIBRE DE LA VERSER À QUI VOUS VOULEZ

Vous êtes employeur et, comme tout employeur, vous devez régler la taxe d'apprentissage* aux alentours de fin février.

Savez-vous que vous pouvez nous aider en adressant la taxe d'apprentissage à l'un des laboratoires universitaires qui fait de la recherche sur les Neuropathies Optiques Héréditaires et qui assure la formation des étudiants médecins et scientifiques ? Son action est soutenue par l'association Ouvrir Les Yeux.

VOUS APPORTEZ VOTRE SOUTIEN AUX MALADES ET À LEURS PROCHES

L'association Ouvrir Les Yeux les soutient depuis sa création en 2000. Ouvrir Les Yeux lutte contre les N.O.H. (Neuropathies Optiques Héréditaires). Ces maladies rares du nerf optique affectent principalement les enfants, les jeunes gens.

En l'espace de quelques jours, de quelques semaines, elles conduisent à une malvoyance foudroyante, synonyme de perte de repères, d'autonomie, et peuvent même conduire à un sentiment d'exclusion. En outre, beaucoup de personnes vivent dans la crainte de déclencher la maladie et des mères dans la peur de la transmettre à leurs futurs enfants. La réadaptation à la vie quotidienne est tout aussi lente et difficile pour les personnes atteintes d'une N.O.H.

L'association Ouvrir Les Yeux défend cette cause avec ardeur. Vous pouvez être à nos côtés dans ce combat.

COMMENT ? C'EST TRÈS SIMPLE

Il vous suffit de demander à votre comptable de reverser la taxe d'apprentissage à cette adresse exacte :

**M. L'agent comptable de l'université d'Angers
à l'attention du professeur REYNIER
UFR Sciences Médicales
40 rues Haute de Reculé - 49045 Angers cedex 1
Code UAI : 0492225C**

Le laboratoire du professeur Reynier est habilité à percevoir les hors quotas, catégorie B. Le professeur Reynier coordonne depuis plusieurs années un réseau national pour lutter contre les N.O.H. Grâce notamment aux contributions d'employeurs comme vous, un essai clinique est mené pour éviter la perte du deuxième oeil. Les fonds reversés via la taxe d'apprentissage servent à former les étudiants à la recherche sur les NOH et à se doter d'équipements innovants.

**Le montant des charges à payer est calculé sur la base de la somme des salaires que vous versez à vos employés.*

OUVRIR LES YEUX : UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE !

L'ASSOCIATION S'IMPLIQUE DANS :

 **L'aide aux malades et à leurs proches**

 **L'organisation d'événements pour financer la recherche dans les domaines :**

- **du sport** : organisation de tournois (football, rugby) et de randonnées pédestres, coup d'envoi de matchs...
- **de la culture** : des expositions photographiques, des ventes aux enchères de photographies d'art et de peintures, la vente du livre de Jean-Michel Delambre « *Le Drôle de Dragon qui ne jouait pas avec le feu* » (un conte qui sensibilise à la différence, écrit et illustré au profit de l'association)
- **de l'accessibilité** : des transports, des Établissements Recevant du Public...
- **de l'évolution et du suivi des recherches** grâce à des référents scientifiques de renom :
 - Christophe ORSSAUD, neuro-ophtalmologue aux hôpitaux Necker et Pitié-Salpêtrière (Paris)
 - Pierre RUSTIN, biologiste et directeur de recherche au CNRS
 - Éric DAUSSE, généticien au CHU de Bordeaux
 - Sylvie BANNWARTH, généticienne à l'hôpital Archet 2 de Nice

 **La mise en oeuvre de conférences de médecins et de chercheurs sur les N.O.H.**

 **La participation à de nombreuses réunions médicales**

 **Le développement de partenariats fructueux** : la Fondation ophtalmologique de Rothschild, la Fondation Terre Plurielle, avec des clubs services : les Lions Clubs..., et des associations nationales : l'AFM Téléthon, l'Alliance Maladies Rares, l'AMMI, et des associations internationales (USA, Suède, Espagne,...) luttant contre les N.O.H.

 **Le développement d'antennes régionales** :
Picardie, Bretagne, Languedoc-Roussillon, PACA...

NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR FAIRE PASSER LE MESSAGE

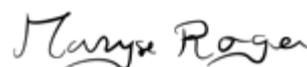
Parce que l'humain est le meilleur moyen de développer ce généreux réseau, n'hésitez pas à en parler autour de vous : comptables, commerçants, entrepreneurs, directeurs des ressources humaines ou directeurs de société. Trop peu ont connaissance du fait qu'ils sont libres d'attribuer cette taxe et de la transformer en un soutien à la recherche !

Donnons-nous, ensemble, les moyens de parler de ces maladies au passé.

Permettez aux malades et à leurs proches de voir à quel point l'avenir peut être radieux.

Nous restons évidemment à votre disposition pour de plus amples renseignements.

« Je vous remercie sincèrement de votre implication. »



Présidente de l'association Ouvrir Les Yeux



Ouvrir Les Yeux

Pour voir demain

Partenaire du Centre Maladies Rares OPHTARA

ET POUR ALLER PLUS LOIN ENSEMBLE, UNE COLLABORATION FISCALEMENT AVANTAGEUSE POUR VOUS

Aujourd'hui, nous cherchons d'une part à collecter des fonds pour aider la recherche sur ces maladies qui touchent surtout les enfants, et d'autre part, nous développons nos actions de communication en mettant en valeur nos partenaires.

Vous êtes dirigeant d'entreprise, vous pouvez nous aider notamment par le mécénat, une opportunité à saisir pour affirmer l'identité profonde de votre société et motiver vos salariés par l'engagement dans une cause caritative.

Le Mécénat d'entreprise est une formule souple puisqu'il peut prendre différentes formes :

- financière (il peut s'agir de cotisations, de subventions, d'apports en numéraire)
- en nature (par exemple, vous donnez des ordinateurs à notre association)
- technologique (vous mobilisez le savoir-faire de votre entreprise au profit de notre association)
- de compétences (il s'agit de la mise à disposition de compétences de salariés de l'entreprise)

Cette action de mécénat ouvre droit à une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60 % des montants engagés, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires total hors taxes.

Cette réduction est imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice et des cinq exercices suivants.

En soutenant Ouvrir Les Yeux, vous bénéficiez donc d'une fiscalité particulièrement avantageuse.

Vous désirez plus d'informations, c'est avec plaisir que nous vous répondons sur simple demande à cette adresse :

contact@ouvrirlesyeux.org



☎ 03 21 05 49 56

@ contact@ouvrirlesyeux.org
www.ouvrirlesyeux.org

